

L'EXAMEN

L'examen est organisé par
l'Education Nationale
Règlement de l'examen
voie scolaire dans un établissement privé

EPREUVE	UNITE	COEFF.	FORME	DUREE
E 1	U 1	3	Ponctuelle écrite	4 heures
E 2	U 2 Langue v. étrangère 1	2	Ponctuelle écrite orale	2 heures 20 mn (1)
E 3	U 3	3	Ponctuelle écrite	3 heures
E 4	U 4	4	Ponctuelle écrite	4 heures
E 5	U 5	6	Ponctuelle écrite	5 heures
E 6	U 6	3	Ponctuelle orale	40 mn
Épreuve facultative				
EF 1	UF 1 Langue v. étrangère 2		Ponctuelle orale	20 mn (1)

(1) non compris temps de préparation de 20 mn

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve

LE DIPLÔME
est délivré par
l'Education
Nationale

INSTITUT des METIERS du NOTARIAT

7 rue Mably
33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 56 48 69 60

Télécopie : 05 56 48 69 68

Messagerie : imn-cfpnbx@orange.fr

IMN Bordeaux
ac.02.2008

I. M. N.
BORDEAUX

NOTARIAT
BREVET DE TECHNICIEN
SUPERIEUR

Arrêté de création
du 17 avril 2007
modifiant le décret 73-609
du 5 juillet 1973
relatif à la formation professionnelle
dans le Notariat

BTS Notariat

Le **technicien supérieur Notariat** exerce principalement son activité professionnelle au sein d'un office notarial dont le titulaire est un Notaire.

Lorsque le technicien supérieur Notariat est en relation avec la clientèle, les différents partenaires ou les services de l'organisation qui l'emploie, il agit sous le contrôle de son supérieur hiérarchique et dans le respect des obligations qui régissent cette organisation. En particulier, au sein de l'office notarial et eut égard au statut d'officier public et ministériel conféré à son employeur, il est tenu, quels que soient le poste occupé et la nature de son activité, de respecter aussi bien les règles d'éthique et de déontologie que la réglementation régissant le Notariat (il est tenu, notamment, au secret professionnel).

Le titulaire du BTS Notariat est un collaborateur de l'Office Notarial. Il agit de manière autonome pour les actes simples et courants (activités déléguées) ou sur instructions pour les actes plus complexes (activités sous contrôle).

L'activité notariale implique des contacts multiples avec des partenaires divers des secteurs public et privé.

Pour le traitement d'un dossier, le titulaire du BTS Notariat doit être en mesure d'identifier les partenaires de l'activité notariale (notamment : conservation des hypothèques, services fiscaux, cadastres, services de l'état civil, services d'urbanisme, greffes des tribunaux, notaires, avocats, huissiers de justice, géomètres, experts immobiliers, syndic de copropriété) et de gérer avec eux toute relation nécessaire.

L'ensemble des activités requiert en outre du technicien supérieur Notariat de savoir utiliser une documentation technique, de maîtriser les outils informatiques spécifiques à la profession et de mettre en œuvre des moyens et des technologies adaptées dans un contexte de dématérialisation des actes et de leurs sous-produits.



PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements du *BTS Notariat* sont répartis sur une scolarité de **deux ans à temps plein** comportant **six unités** obligatoires et **12 semaines de stage** en Office Notarial (hors périodes vacances scolaires).

U1 Culture générale et expression

L'objectif est de rendre les étudiants aptes à une communication efficace : relations avec la clientèle et la hiérarchie ; d'améliorer l'expression écrite et orale de façon à rendre les candidats capables de rédiger rapports et notes de synthèse et de faire des exposés sur des sujets d'actualité.

U2 Langue vivante étrangère

Saisir le contenu d'un texte rédigé en langue étrangère. Transposer et traduire un document par écrit. Rédiger un document. Transmettre une information ou en rendre compte. S'exprimer intelligiblement dans la langue étrangère.

U3 Environnement économique et managérial du notariat

Cette unité valide les connaissances économiques et managériales dans le cadre des activités professionnelles notariales. Elle vise l'appropriation d'une culture générale économique et managériale permettant de comprendre les différents aspects de l'activité notariale et de les situer dans leur contexte économique, social et institutionnel. (les activités notariales dans leur environnement - les mécanismes et les opérations concernant l'activité notariale - les facteurs d'évolution de l'activité notariale).

U4 Droit général et droit notarial

Le cadre de la vie juridique : système juridique – divisions du Droit - sources du Droit - pouvoirs publics et organisation administrative - organisation de la justice - organisation du notariat, éthique, déontologie et réglementation professionnelles.

Les acteurs de la vie juridique : la personnalité juridique - la capacité juridique - les filiations - les parentés - le mariage - les régimes matrimoniaux - le PACS - le concubinage - le divorce et les séparations.

La transmission du patrimoine à titre gratuit : libéralités (donations - donations-partages - legs) - dévolution ab intestat - dévolution testamentaire - indivision et partage.

Les droits et les biens : classification des droits et des biens - droit de propriété - démembrements du droit de propriété - copropriété - multipropriété - mitoyenneté.

Les actes et les faits juridiques : Preuve - Droit des Obligations - Responsabilité civile et pénale.

Les actes juridiques liés à l'immobilier : avant-contrats - vente d'immeubles - publicité foncière - assurances - bail d'habitation - bail professionnel.

Les opérations de financement : contrat de prêt - garanties.

Le droit de l'urbanisme et de la construction

Le droit rural

Le droit de l'entreprise : fonds de commerce - bail commercial - sociétés - procédures collectives.

Éléments de fiscalité : fiscalité directe et indirecte - fiscalité applicable aux actes.

Les règles de droit social applicables au notariat : contrat de travail - convention collective - protection sociale.

U5 Techniques notariales

- Communiquer et s'informer
- S'organiser
- Rédiger des actes
- Accomplir les formalités

U6 Conduite et présentation d'activités professionnelles

Redaction de fiches d'activités. L'ensemble de ces fiches fait partie du dossier présenté par l'étudiant à l'épreuve E6 de l'examen.

LE STAGE

Le stage en office notarial sera à plein temps, hors périodes de vacances scolaires, d'une durée de 12 semaines réparties à raison de 7 semaines en 1ère Année et 5 semaines en 2ème Année.